



Non revalorisation du salaire conventionnel

Par **gnacol**, le **08/04/2011 à 12:12**

Bonjour,
Bonjour,
Sur ma fiche de paie mon salaire se décompose en 2 entre d'une part le salaire conventionnel et le complément de salaire d'autre part.
Or mon employeur ne tient pas toujours compte des réactualisations du salaire conventionnel.
Cela a-t-il une conséquence sur le montant de mon salaire ?
On m'a dit que l'employeur, s'il était contraint de réactualiser le montant du salaire conventionnel, il diminuerait immédiatement d'autant le complément de salaire; du coup ça ne changerait rien au final au montant qui m'est réellement payé puisque ce qui est ajouté en salaire conventionnel serait retiré du complément de salaire en compensation.
Est-ce vrai ?
Ou au contraire est-ce que lorsque le salaire conventionnel est réévalué à la hausse le montant total de la fiche de paie s'en trouve majoré ?
Merci d'avance pour vos réponse